

En dépit de tout ce qu'on a essayé pour combattre leur mal et réparer leurs forces, leur état empirait de jour en jour; ce que nous aurions tenté de plus eût été en pure perte. Leur condition a été portée à la connaissance du département et j'ai recommandé de concert avec le préfet qu'ils fussent mis en liberté; le département, après considération, a ordonné leur libération.

Je dois mentionner de nouveau le fait que l'établissement est encore sans infirmerie.

Dans votre dernier rapport annuel, vous avez signalé cette lacune en disant qu'on y pourvoirait le plus tôt possible; rien n'a encore été fait. Le préfet insiste sur l'urgence d'avoir un local spécialement affecté au soin des malades, et je ne puis qu'ajouter mes recommandations aux siennes au sujet de ce besoin pressant.

Le préfet a eu la bienveillance de mettre à ma disposition le nouveau bâtiment construit pour les détenus réfractaires. Il ne peut qu'avec gêne se priver de ce local, bien autrement convenable pour le traitement des malades, que les cellules où j'étais obligé de les soigner auparavant.

La nomination d'un infirmier est devenue nécessaire depuis que le nouveau local a été converti en infirmerie. J'espère qu'on pourvoira à cette nomination dans le prochain budget.

La santé du personnel a été bonne. Les congés d'absence temporaire pour cause de maladie ont été en très petit nombre.

Nous n'avons eu que très peu d'accidents, et ils ont été d'une nature relativement légère. Aucune maladie épidémique ne s'est produite dans la prison.

La santé générale des prisonniers a été bonne; il y a lieu de se féliciter de cette condition sanitaire, qui s'est maintenue pendant les chaleurs de l'été dans nos locaux encombrés; elle est due pour une large part à la grande propreté qui règne dans l'établissement, à la bonne nourriture et à l'abondance des légumes que le préfet distribue aux prisonniers. J'espère que le département reconnaîtra l'importance de ces moyens hygiéniques et qu'il nous mettra en état d'en continuer l'usage.

J'ai quelque chose à dire des égoûts et de la ventilation de la prison. Nous avons eu à ce sujet pendant les derniers douze mois moins d'embarras que par le passé. Les deux systèmes toutefois sont très défectueux, et il faudra faire un changement radical avant que nous puissions espérer être tout à fait exempts du danger qu'entraînent toujours pour la santé le mauvais état des égoûts et l'imperfection de la ventilation.

Les aliénés sont encore envoyés ici; ceux que nous avons se portent tous assez bien. Dans mon dernier rapport, je constatais que le gouvernement provincial était à prendre des mesures pour construire un asile destiné à cette classe d'infortunés. Je suis heureux de pouvoir dire que l'édifice est en cours de construction et qu'il sera bientôt achevé. Nous serons donc prochainement déchargés des soins onéreux et de la responsabilité grave qui nous incombent par suite de la présence des aliénés dans notre établissement.

L'espace consacré à l'aménagement cellulaire est bien trop limité; même après le transfert des aliénés, nous serons encore trop à l'étroit. Si une épidémie venait à éclater, nous serions dans l'impossibilité de conjurer le danger par l'emploi des moyens convenables en pareils cas. Qu'on prenne donc sans retard la détermination de nous donner de l'espace en faisant agrandir la prison.

Le préfet a appelé plusieurs fois mon attention sur la dépense considérable qui se fait en médicaments et en fournitures d'infirmerie. Toutes les précautions ont été prises, sous ma propre surveillance, pour que l'économie soit observée à cet égard. Je regrette d'avoir à dire que les instruments de chirurgie indispensables dont j'ai fait demande ne m'ont pas encore été fournis. J'ai dû dans plusieurs cas me servir de mes propres instruments, destinés à ma pratique privée. J'espère que les instruments demandés me seront bientôt remis.